

Autorisation de dépense:

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est la soumission *hors ligne*. Toutefois, lorsque les deux possibilités sont ouvertes, un soumissionnaire ne peut utiliser à la fois le mode en ligne et le mode hors ligne.

9. Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission accompagné du récépissé de dépôt de la CEDEC cautionné à 100%, acquitté à la main, délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des finances pour émettre les cautions dans le domaines des marchés publics dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO dont le montant s'élève à *quatre cent mille (400 000) Francs CFA par lots; il est au plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché conformément à l'arrêté en vigueur* et valable jusqu'à trente (30) jours au-delà de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement dans les services du MO / MOD aux heures ouvrables aux heures ouvrables au Secrétariat du Maire de la Commune de Gaschiga dès Publication de l'avis d'Appel d'Offre. Tel. 694198598 dès publication du présent avis. Il peut également être consulté en ligne sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm) ou sur tout autre moyen de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Secrétariat du Maire de la Commune de Gaschiga dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres, contre versement d'une somme non remboursable *cinquante mille (50 000) francs CFA*, payable à la recette de la Commune de Gaschiga

Il est également possible d'obtenir la version électronique du dossier par téléchargement gratuit aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission par voie physique ou électronique est conditionnée par le paiement des frais d'achat du DAO.

12. Remise des offres

Chaque Offre rédigée en français ou en anglais en *sept (07) exemplaires* dont l'original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au Secrétariat du Maire de la Commune de Gaschiga au plus tard le *06/03/2026 à 14 heures précises*.

Les plis contenant les soumissions seront placés dans une grande enveloppe anonyme portant la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°02/AONO/M-C-GASCHIGA/SG/CIPM/2026 DU 10/02/2026 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'EP DE KATAKO DEMSA, COMMUNE DE GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ, REGION DU NORD

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ

COMMUNE DE GASCHIGA

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

NORTH REGION

BENOUÉ DIVISION

GASCHIGA COUNCIL

GENERAL SECRETARY

N° 03/AONO/MC-GASCHIGA/CIPM/2026 DU 10/02/2026 LANCE EN PROCEDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT D'ASTREINTE POUR ENSEIGNANTS A L'EP DE KATAKO DEMSA, COMMUNE DE GASCHIGA, DEPARTEMENT DE LA BENOUÉ, REGION DU NORD

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exercice Budgétaire 2026, le Maire de la Commune de Gaschiga lance en procédure d'urgence pour le compte de la Commune de Gaschiga un Appel d'Offre National Ouvert pour les travaux de Construction d'un logement d'astreinte pour enseignants à l'EP de Katako Demsa, Commune de Gaschiga, Département de la Bénoué, Région du Nord.

2. Consistance des travaux

Les travaux pour chacun des lots comprennent notamment :

- Travaux préparatoires ;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonnerie – Elévation – Revêtement ;
- Charpente – Couverture;
- Menuiserie métallique ;
- Plomberie sanitaire ;
- Electricité ;
- Peinture ;
- V.R.D.

3. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en lot unique ci-après définis: travaux de Construction d'un logement d'astreinte pour enseignants à l'EP de Katako Demsa, Commune de Gaschiga, Département de la Bénoué, Région du Nord

4. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de vingt millions (20 000 000) Francs CFA toutes taxes comprises.

5. Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux, objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois calendaires par lot. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6. Participation et origine

Le présent appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises de droit camerounais ayant la compétence dans le domaine du bâtiment et des travaux publics et n'ayant pas abandonné un marché cours des trois dernières années et ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes annuellement établie par le MINMAP.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le budget d'investissement public des MINE et MINDEVEL de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire

FINANCEMENT : BIP MNEDUB, Exercice 2026

Imputation budgétaire :

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et sous le démarquage à 16 heures précises par la Commission de l'ouverture des Marchés placée auprès de la Commune de Gosselages à la suite des actes de celle Communauté.

Tous les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une ou plusieurs de leurs chefs d'entreprises même en cas de déplacement d'entreprises, sous peine de ne pas être écouté. Les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en original ou en copies certifiées conformes par le service banquier ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de clôture de l'avis de l'Appel d'Offres.

En cas d'incohérence ou de non conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis après un délai de 30 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée. L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après cette limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Il s'agit notamment :

- de l'absence du cautionnement de soumission accompagné du récépissé de dépôt de la CEDREC cautionné à 100% à l'ouverture des plis ;
- de la non-production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier soumis au cautionnement jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (sauf si le cautionnement de des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées) ;
- de l'absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années ;
- de l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum (camion benne, véhicule de liaison en propre ou en location) ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de l'attestation de catégorisation ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

15.2. Critères essentiels

L'évaluation des Offres techniques se fera par la méthode binaire (oui/non) suivant la grille d'évaluation établie sur 42 critères essentiels joints au DAO et qui prend en compte les critères essentiels ci-dessous.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur :

- Présentation générale de l'Offre sur 3 critères ;
- L'expérience du personnel de l'entreprise sur 16 critères ;
- La disponibilité du matériel et des équipements essentiels sur 6 critères ;
- Proposition technique et planning d'exécution des travaux sur 12 critères ;
- Références de l'entreprise et capacité de préfinancement de l'Entreprise supérieure ou égale au tiers du coût prévisionnel (7 000 000 FCFA) pour chaque lot sur 5 critères ;

Seuls les Soumissionnaires ayant obtenu 30 oui sur 42 possibles soit (70%) seront qualifiés pour la suite de la procédure et verront leur Offre financière analysée.

16. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Nombre maximum de lots

Sans objet.

18. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant [indiquer la durée 90 jours] à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Mairie de la Commune de Gaschiga B.P , tél. 694 19 85 98 ou à la Délégation Départementale des Travaux Publics de la Bénoué ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

20. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Gaschiga., le_10/02/2026

Le Maire

(Autorité contractante)



ABDOURAHMANOU OUMAROU

Ampliations:

- MINMAP/Yaoundé
- MINDDEVEL/Yaoundé
- ARMP /Nord (pour publication et archivage)
- DDMAP-Bénoué
- Président CIPM (pour information)
- SOPECAM (Pour publication)
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono